

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mercredi douze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du quatre avril deux mille vingt-trois et sous sa présidence.**

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Chantal JARNIOU, Sandrine BELHACHE-DIET, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Alain QUIBEL ayant donné pouvoir à Sandrine BELHACHE-DIET ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Patricia HAUCHARD.

Secrétaires de séance : Joël BENARD ; Bernard BIANCO.

*Membres en exercice : 29 – Présents : 25 – Pouvoirs : 4 – Voix délibératives : 29*

**2023-42**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON-COMPLET AU PIJ**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu l'exposé de Madame le Maire indiquant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions principales suivantes :

- Mise en œuvre de la transversalité des actions, missions et services à caractère social avec les différents acteurs sociaux,
- Élaboration, exécution et établissement des bilans d'actions en faveur de la jeunesse,
- Cultiver la relation avec le tissu associatif local (veille sur le territoire, actions conjointes, ...),
- Rechercher les subventions auxquelles la collectivité est éligible (y compris dans le cadre d'actions mutualisées avec d'autres structures),
- Suivre les sujets soulevés par le Quartier Politique de la Ville (QPV), le Programme de Réussite Éducative (PRE).

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial en date du 9 février 2023,

Considérant l'enrichissement de l'offre de prestations, d'animations, d'ateliers et d'interventions portées par le PIJ,

Considérant le souhait d'accroître et de pérenniser la synergie entre la collectivité de Notre-Dame de Bondeville et son CCAS,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par voix 29 pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **AUTORISE** Madame le Maire à créer un emploi permanent à temps non complet, dont la quotité de travail hebdomadaire est de 17 heures et 30 minutes, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation, à compter du 17 avril 2023.

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

- **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 6 années au maximum.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de l'année 2023.

*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.*

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230412-2023-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023



Madame le Maire,

*Myriam MULO*  
Myriam MULO